

COMPTE RENDU

CSE extra 2 juillet 2024

Restitution de l'expertise sur la charge de travail des agents placements

Rappel des faits :

En avril 2023 sur le vote unanime des élus au CSE, la CSSCT réalise une enquête sur la charge de travail des agents placement. Suite à ce rapport d'enquête la direction ne prend aucune mesure d'amélioration des conditions de travail.

Le CSE vote alors à l'unanimité une expertise dans le cadre d'un Danger Grave et Imminent (DGI) sur la charge de travail des agents placement. La direction a contesté cette demande d'expertise en saisissant le tribunal. La justice a tranché et a donné raison au CSE, l'expertise a donc pu débuter courant avril 2024. Le rapport d'expertise nous a été remis fin juin pour ce CSE extraordinaire.

Lancement de la réunion

Ce sujet hautement important a valu à ce que la direction mandate 7 de ses représentants en lieu et place des 3 que le droit du travail ne lui autorise. Les experts du cabinet SECAFI ont présenté leur rapport introductif. La **CGT** a d'abord salué le travail effectué et la résilience de l'ancienne mandature.

Bilan de l'expertise

Plusieurs éléments de l'organisation du travail sont pointés du doigt comme facteurs aggravant la charge de travail des agents :

- L'impact de la politique de recrutement en CDD
- Le fonctionnement à flux tendu des effectifs qui empêche la gestion des imprévus
- La désorganisation constante des plannings
- L'autonomie précaire des agents
- La perte de sens, les évènements qui se succèdent, la prescription obligatoire
- La qualité de travail empêchée
- Les exigences émotionnelles accrues
- L'intensité de travail toujours plus importante
- L'empilement des logiciels et leurs dysfonctionnements

[Cliquez sur ce lien pour lire l'expertise complète](#)

La **CGT** rappelle que la politique de recrutement, essentiellement basé sur le CDD, créé plus de problèmes qu'elle n'en résout (précarité, mal être, collectif

constamment sollicité dans la montée en compétences). Nous voulons des recrutements en CDI, en nombre et à la hauteur des besoins réels !

Les interventions de la CGT

Il existe 3 types de préventions, avant qu'un évènement se produise, pendant qu'il se produit et après qu'il se soit produit. Les actions du plan de prévention décidées par la direction se limitent à trouver des palliatifs de fonctionnement dégradé.

Par exemple, le catalogue du matériel de santé est à votre disposition, mais uniquement une fois que la douleur se manifestera.

La **CGT** demande, à la vue des éléments de l'expertise : quelles actions concrètes sont mises en place sur l'intensité du travail, sur la charge émotionnelle (autre que des ateliers), sur les postes d'accueil et la charge de travail décrite ?

L'organisation du travail par demi-journée est pour la direction évidente.

La direction s'est engagée à faire le point sur toutes les préconisations de l'expert et de revenir vers nous par écrit.

Les élus du CSE ont voté à l'unanimité un avis circonstancié avec une demande de CSE extra afin de suivre les propositions d'améliorations des conditions et de la charge de travail des agents placement.

[Cliquez ici pour voir l'avis des élus](#)